

ANNEXE N° 2

Les teneurs maximales des substances indésirables dans les matières premières utilisées pour la fabrication des aliments de bétail

Substances indésirables	Matières premières	Teneurs maximales en mg/ kg (ppm) de matière première ramenée 12% d'humidité
1- Arsenic	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	2
	- A l'exception des plantes fourragères et leurs dérivés industriels.	4
	- Phosphates	20
	- Farine de poisson et d'autres animaux marins	10
	- Les prémélanges minéraux	12
2 - Plomb	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	10
	- Poudre de lait	15
	- Phosphate	30
	- Levures	5
	- Les prémélanges minéraux	30
3- Fluor	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	150
	- Les matières premières d'origine animale	500
	- Phosphate	2000
4 - Mercure	- Toutes les matières premières et leurs dérivés industriels.	0,1
	* A l'exception des farines de poisson et d'autres animaux marins.	0,5
5- Nitrates	- Farine de poisson et d'autres animaux marins (exprimé en nitrate de sodium)	60
6- Cadmium	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	1
	- Les matières premières d'origine animale	2
	- Phosphate	10
	- Les prémélanges minéraux	5
7- Aflatoxine B1	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	0,05
	* A l'exception de l'arachide, du coprah, du palmiste, des graines de coton, du babassu et du maïs et leurs dérivés industriels.	0,02
8- Ochratoxine A	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels	0,02
9- Acide cyanhydrique	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	50
	* A l'exception :	
	- des graines de lin	250
	- des tourteaux de lin	350
	- des produits du manioc et des tourteaux d'amandes	100
10- Gossypol libre	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	20
	* A l'exception des tourteaux de coton	1200
11- Essence volatile de moutarde	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	100
	* A l'exception des tourteaux de colza (exprimé en isothiocyanate d'allyle)	4000
12- Ergot de seigle	- Les céréales non broyées	1000
13- Graines de mauvaises herbes et fruits non moulus ni broyés contenant des alcaloïdes, des glucosides ou d'autres substances toxiques isolément ou ensemble, dont :		3000
	a) Lolium temulentum (L)	1000
	b) Lolium rigidum schrank	1000

Substances indésirables	Matières premières	Teneurs maximales en mg/ kg (ppm) de matière première ramenée 12% d'humidité
c) Datura Sp	Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels	1000
14- Ricin (ricinus communis)	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. (exprimé en coque de ricin)	10
15- Crotalaria (ssp)	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	100
16- Aldrine 17- Dieldrine	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des matières grasses	0,01 0,2
18- Camphéchloré (toxaphène)	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels.	0,1
19- Chlordane (somme des isomères cis et trans et de l'oxychlordane, calculée sous forme de chlordane)	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des matières grasses	0,02 0,05
20- DDT (somme des isomères de DDT ,TDE et DDE calculée sous forme de DDT)	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des matières grasses	0,05 0,5
21- Endosulfane (somme des isomères alpha et bêta et de l'endosulfansulfate, calculée sous forme d'endosulfane)	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception : - du maïs - des graines oléagineuses	0,1 0,2 0,5
22- Endrine (somme de l'endrine et de la delta- cétoendrine, calculée sous forme d'endrine).	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des matières grasses	0,01 0,05
23-Heptachlore (somme de l'heptachlore et de la l'heptachloreépoxyde, calculée sous forme de d'heptachlore)	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des matières grasses	0,01 0,2
24- Hexachlorobenzène (HCB)	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des matières grasses	0,01 0,2
25- Hexachlorocyclohexan (HCH) 1. Isomères alpha 2. Isomères bêta 3. Isomères gamma	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des matières grasses - Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des matières grasses - Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des matières grasses	0,02 0,2 0,01 0,1 0,2 2,0
26- Dioxines [Somme des dibenzo-para-dioxines polychlorés (PCDD) et des dibenzofuranes polychlorés (PCDF) exprimée en équivalents toxiques de l'organisation mondiale de la santé (OMS), en utilisant les TEF-OMS (facteurs d'équivalence toxique, 1997)]	- Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. - Les prémélanges minéraux - Poudre de lait - Farines de poissons ou d'autres animaux marins - Hydrolysats de protéines de poisson contenant plus de 20% de matières grasses - Huile de poisson - Additifs alimentaires appartenant aux catégories : - des oligo-éléments - des liants et des anti-agglomérats	0,75 ng 1,0 ng 0,75 ng 1,25 ng 2,25 ng 6,0 ng 1,0 ng 0,75 ng

Substances indésirables	Matières premières	Teneurs maximales en mg/ kg (ppm) de matière première ramenée 12% d'humidité
27- Somme des dioxines et des PCB de type dioxine [somme des dibenzo-para-dioxines polychlorés (PCDD) et des dibenzofuranes polychlorés (PCDF), des polychlorobiphényles (PCB) exprimée en équivalents toxiques de l'organisation mondiale de la santé (OMS), en utilisant les TEF-OMS (facteurs d'équivalence toxique, 1977)]	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. * A l'exception des huiles végétales - Les prémélanges minéraux - Poudre de lait Farines de poissons ou d'autres animaux marins - Hydrolysats de protéines de poisson contenant plus de 20% de matières grasses - Huile de poisson - Additifs alimentaires appartenant aux catégories : <ul style="list-style-type: none"> - des oligo-éléments - des liants et des anti-agglomérats 	<ul style="list-style-type: none"> 1,25 ng 1,5 ng 1,5 ng 1,25 ng 1,25 ng 2,25 ng 11,0 ng 1,5 ng 1,5 ng
28- Abricots (<i>prunus armeniaca</i>) (L)	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les matières premières d'origine végétale et leurs dérivés industriels. 	<p>Les graines et les fruits des espèces végétales ci-contre et les dérivés de leur transformation ne peuvent se trouver dans les aliments qu'en quantité indécélable</p>
29- Amandes amères (<i>prunus ducis</i>) (Mil)DA Webb. Var.amara (D.C.Focke) (= <i>prunus amygdalys batsch</i> var <i>amara</i> D.C Focke)		
30- Faîne non décortiquée (<i>fagus silvatica</i> L)		
31- Caméline (<i>camélina sativa</i>) (L) crantz		
32- Mowrah <i>bassia madhuca-madhuca longifolia</i> (L) Maco (= <i>bassia longifolia</i> L=illipe <i>malabrorum</i> Engl.) <i>Madhuca indica</i> Gmelin (= <i>bassia latifolia</i> Roxb = <i>illipe latifolia</i> Rob F Mueller).		
33- Purgères (<i>jatropha curcas</i> L)		
34- Crotton (<i>crotton tiglium</i> L)		
35- Moutarde indienne (<i>brassica juncea</i>) L Czern et Coss ssp. <i>intergrifolia</i> (West.) Tell.)		
36- Moutarde de sarepte (<i>brassica juncea</i> L Czern et Coss ssp <i>juncea</i>)		
37- Moutarde chinoise (<i>brassica juncea</i> L Czern et Coss ssp <i>juncea</i>) var. <i>lutea batalin</i> .		
38- Moutarde noire (<i>brassica nigra</i> L Koch		
39- Moutarde d'éthiopie (<i>brassica carinata</i>) A Braum		